

PROJET

BEAUREGARD

Diagnostic
et
Pistes



MAUBEUGE

FEIGNIES

FERRIERE LA GRANDE

FERRIERE LA PETITE

MARPENT

PONT SUR SAMBRE

Valorisation concertée des centres Urbains

En partenariat avec les communes de :

Feignies , Ferrière-la-Grande , Ferrière-la-Petite , Marpent , Maubeuge , Pont-sur-Sambre Lobbes



INITIATIVE COMMUNAUTAIRE INTERREG III
PROGRAMME FRANCE - WALLONIE - VLAANDEREN 2000-2006

« Beauregard 1 »
« Bien étudier l'Aménagement Urbain
et Garantir le Renouveau Durable »
N° FW 2.4.1.

RAPPORT D'ACTIVITES FINAL
ARRETE AU 31 décembre 2005

Opérateur chef de file :



rue de Montigny 29
6000 Charleroi
Tél. (32) 071/300.300 Fax (32) 071/509.678



AGENCE DE DEVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE LA SAMBRE
19, rue de Fleurus
BP 30273
59607 Maubeuge cedex

Partenaires :



98, rue des Stations
59000 Lille

I) Le projet BEAUREGARD consiste à valoriser le patrimoine naturel et bâti de part et d'autre de la frontière franco – belge, à partir de son fil directeur : la Sambre.

Cette démarche de valorisation est soutenue par l'Union européenne. Elle associe différents partenaires : le CAUE, l'ADUS et Espace Environnement.

Ce projet, commencé il y a quelques années, a déjà permis de contribuer positivement à la réalisation d'opérations d'aménagement, notamment côté Belge.

Le projet vise globalement 2 objectifs :

- ***Produire un socle de connaissances commun sur le patrimoine transfrontalier par différents moyens :***
 - o Observations
 - o Relevés terrains
 - o Etudes de potentialités
 - o Diagnostics territoriaux

- ***Sensibiliser les élus et les habitants à travers différents moyens :***
 - o Editions de brochures, articles de presses, internet..., surtout destinés aux habitants
 - o Tour bus, conférences, et assistance aux maîtres d'ouvrage, par la mise à disposition d'une ingénierie ...pour les élus.

II) Les études FDAN (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) relèvent d'une logique similaire et différente à la fois :

A) Les spécificités des études FDAN :

- **Avec les études FDAN, il s'agit, pour le conseil général du Nord, d'améliorer le cadre de vie des communes du Nord, en attribuant des subventions pour la réalisation d'opérations d'aménagements ou d'équipements.**

L'attribution de subventions est conditionnée à la réalisation préalable obligatoire d'une étude validée par un comité de pilotage, et sous la direction conjointe de la commune et du conseil général.

Cette étude a pour objectif :

- d'élaborer un diagnostic territorial
- de mettre en évidence les enjeux d'aménagement et d'équipement
- de proposer des solutions pour chaque enjeu identifié
- de proposer un planning de réalisations, accompagné des évaluations financières

Les niveaux d'études (esquisse, APS...) sont déterminés par le cahier des charges.

- L'objectif des études FDAN est opérationnel : elles doivent déboucher sur des travaux.

B) Les similitudes entre études FDAN et projet BEAUREGARD

- Sur la forme : les deux types études utilisent la concertation, c'est-à-dire la participation avec les habitants.
- Sur le fond : elles abordent le volet patrimonial de façon similaire dans la méthodologie.

Actuellement, la quasi-totalité des communes membres de l'AMVS dispose d'une étude FDAN « cadre de vie ». Plus de la moitié des communes de l'AMVS (sur un total de 23 communes) dispose d'une étude récente, c'est-à-dire approuvée au cours ou après l'année 2003.

Question :

Comment le projet BEAUREGARD a-t-il été utile lors de l'élaboration des études FDAN ?

En sensibilisant le maître d'ouvrage et le conseil général à la question, pour qu'une plus grande place soit accordée à la dimension patrimoniale.

Les nombreux échanges, discussions, débats avec les élus des communes, les services techniques, les bureaux d'études ont permis deux avancées :

- une meilleure prise en compte des dimensions patrimoniales dans la mise en évidence des problématiques (habitat, environnement...),
- une recherche de consensus sur les orientations d'aménagement en matière de protection et de valorisation du patrimoine spécifiquement sambrien.

La démarche n'était pas « gagnée » d'avance pour plusieurs raisons :

1 – Les acteurs locaux (élus, techniciens) étaient traditionnellement peu sensibilisés à la question patrimoniale, que ce soit le patrimoine naturel ou le patrimoine bâti.

2 – L'autre raison, majeure, tient dans le fait que les élus ont souvent à l'esprit d'autres sujets ou problèmes jugés plus prioritaires : aménagement d'un espace ou d'un équipement public, sécurisation d'une route... Sur le bâti, la réflexion et les actions demandées portent plus souvent sur les abords que sur le bâti lui-même.

Finalement, au travers du lien crée entre la démarche BEAUREGARD et les études FDAN ou Schéma directeur, les élus ont pris conscience que la valorisation du patrimoine de leur commune est une dimension essentielle de l'aménagement, et peut servir de levier fort au développement touristique et à l'attrait résidentiel de leur territoire.

Les exemples suivants sur les communes de FERRIERE LA PETITE, MARPENT, PONT SUR SAMBRE, FERRIERE LA GRANDE, FEIGNIES et MAUBEUGE illustrent comment le travail mené dans le cadre du projet BEAUREGARD a permis de nourrir les réflexions, en terme de problématiques et de solutions d'aménagements pour les communes concernées.

A l'avenir, nul doute que les études menées dans le cadre de BEAUREGARD seront fort utiles pour l'élaboration des documents d'urbanisme de l'AMVS.

BEAUREGARD : FERRIERE LA PETITE

Synthèse des problématiques d'aménagements :

Le thème des entrées de la commune et des déplacements :

1 – Le carrefour RD 27/RD 436

La création d'un rond point au croisement des 2 départementales modifie de façon importante le tracé des 2 routes. Ces nouveaux tracés vont induire des travaux de terrassement importants, compte tenu du relief actuel, ainsi que la disparition d'une partie du boisement.

Il est également prévu de créer une allée piétonne, une piste cyclable, ainsi qu'une zone tampon pour le recueil des eaux.

Problème : Quel type d'aménagement proposer pour concilier ces différents éléments ?

2 – La place de la gare et ses abords

Il s'agit d'un grand espace non aménagé. La gare n'est plus fonctionnelle : elle sert de résidence secondaire.

Historiquement la place desservait les différentes entrées des usines situées à proximité. Aujourd'hui la végétation y pousse sans contraintes.

Globalement, cette entrée de commune est dévalorisée par différents éléments : les nombreux réseaux, l'ancienne route encore existante qui fait doublon avec la route principale, les édifices techniques.

D'autres éléments intéressants ne sont pas mis en valeur : la chapelle, la pâture, le sentier de randonnée « Emeraude » et l'eau.

Problème : Comment rendre ce secteur plus attrayant ?

3 – L'entrée côté Cerfontaine

Cette entrée est l'une des principales de la commune. Rue Delaporte : un mince trottoir d'enrobé est réalisé. Chaque résident aménage le reste à sa guise devant chez lui. Le besoin de stationnement devant les maisons se fait sentir. Pour le moment le trottoir n'est pas aménagé en conséquence.

Problème : Comment concilier le besoin de stationnement des véhicules auto avec l'amélioration du cadre de vie ?

4 – L'entrée côté Obrechies

La route est encadrée par de hauts talus de 2,5 à 3 m au dessus du niveau de la route.

L'accès au cimetière se fait par cette route en double sens, large de 3,5 m.

Les hauts talus restreignent actuellement le stationnement aux abords immédiats du cimetière.

Problème : Comment améliorer la gestion des différents déplacements aux abords du cimetière ?

Le thème des espaces publics centraux :

1 – La place de la salle des fêtes

Elle constitue, par sa superficie, la seconde place du village, après la place de la mairie.

Pourtant son accès est difficile : elle est bordée à l'Est, par l'aménagement de la place de la mairie, qui en interdit l'accès en voiture, au Nord, la présence des bâtiments de la salle des fêtes et du centre de secours en masque la vue : seule une voie secondaire reliant l'école et le lotissement permet de s'y rendre.

Actuellement, la place est devenue une vaste aire de stationnement sauvage, entièrement minérale, qui sert lors d'évènements exceptionnels ou lors des déposes minutes aux horaires de l'école.

Problème : Comment améliorer l'accès et valoriser cet espace public ?

2 – La place tondeur

La place est actuellement traversée par une large route. Elle sert de parking et de lieu de dépose des passagers des bus. Elle sert également l'entrée de la salle des fêtes, par une passerelle peu esthétique. L'eau qui la longe, atout majeur de la place n'est pas mise en valeur.

Problème : Comment mettre en valeur cette place ?

3 – la parcelle de l'église et les terrains de pétanque

La mairie envisage l'aménagement de stationnements supplémentaires pour répondre aux besoins lors de manifestations ponctuelles dans le village ou pour les visiteurs du musée de la poterie.

La pâture adossée à l'église forme pour l'instant un écrin de verdure à l'édifice. La pâture et le parvis de l'église présentent de grandes différences de niveau.

Problème : Comment répondre aux besoins de stationnement et préserver le cadre rural ?

4 – la placette à baudets

Il s'agit de l'ancien parvis de l'église démolie et transférée à l'emplacement actuel. Elle se situe à 50 m au Sud de la mairie et à 200 m du musée de la poterie. Cette placette est une aire résiduelle de stationnement sauvage, bordée par une voie secondaire de circulation et un talus engazonné.

Elle est accolée à une grange et par une mitoyenneté.

Problème : Comment aménager le stationnement ?

5 – le square de la mairie et la cour de cantine

Le square de la mairie et la cour de la cantine émanent d'une même parcelle scindée par un mur en son milieu. La cour est constituée de schiste stabilisé et dessert le réfectoire, la future bibliothèque, les salles associatives et les sanitaires. Le square est constitué d'une aire engazonnée accessible par un portail et une grille.

Problème : Comment embellir et mieux organiser cet espace appelé à être de plus en plus fréquenté ?

6 – la place du Général de Gaulle

La place De Gaulle constitue la place historique du village. Elle se résume actuellement au croisement entre deux axes routiers irriguant FERRIERE : la RD 436 et la rue Max Dormoy. La zone restante est utilisée essentiellement par les riverains comme aire de stationnement et dépose minute au café.

Problème : Comment affirmer l'identité de cette place, entre stationnement et circulation ?

Les options d'aménagements retenues par FERRIERE LA PETITE :

Le thème des entrées de la commune et des déplacements :

1 – Le carrefour RD 27/RD 436

Option retenue :

Réaliser une belle entrée de village en accompagnant le projet routier de plantations et en mettant à l'honneur le thème de la poterie.

2 – La place de la gare et ses abords

Option retenue :

- Embellissement général et intégration des limites disgracieuses ;
- Aménagement du stationnement et prise en compte du retournement des bus ;
- Mise en place d'une signalétique touristique.

3 – L'entrée côté Cerfontaine

Option retenue :

- Limiter visuellement le nombre de panneaux de signalétique ;
- Mettre en lumière le calvaire et l'arbre ;
- Enfouir les réseaux ;
- Rue Delaporte : Accueillir du stationnement, homogénéiser le traitement paysager.

4 – L'entrée côté Obrechies

Option retenue :

- Aménager la route et le profil du talus pour l'implantation de places supplémentaires de stationnement : l'acquisition éventuelle d'une pâture voisine serait à envisager, sous réserve que l'accès soit aisé, compte tenu de la hauteur du talus.

Le thème des espaces publics centraux :

1 – La place de la salle des fêtes

Option retenue :

- Mettre en valeur la place par un aménagement qui lie l'esprit de jardin de l'ancien château (mairie actuelle) au rassemblement des fonctions d'attractivité de FERRIERE LA PETITE : le musée de la poterie, la future bibliothèque, la mairie et l'école.

- Intégrer une aire de stationnement paysagée et structurée dans l'axe de celui du jardin tourné vers la place de la mairie.

- Réhabiliter le préau en kiosque à danser, afin de lui donner une nouvelle fonction.

- Constituer un véritable jardin urbain structuré, attractif et sécurisé (exclusivement piéton).

2 – La place tondeur

Option retenue :

- Mettre en valeur la place et les espaces de jeux, sorte d'antichambre de la place de la mairie, car situés de part et d'autre de son entrée.

- Mettre en valeur l'eau.

- Redonner à l'espace un charme rural.

- Créer un parvis à la salle des fêtes si l'entrée est maintenue côté place.

3 – la parcelle de l'église

Option retenue :

- Offrir au centre village un cadre rural de qualité et du charme, tout en répondant au besoin en stationnement, s'il s'avère nécessaire.

- Révéler l'eau à travers l'aménagement des espaces proches.

4 – la placette à boudets

Option retenue :

- Créer une zone de stationnement d'appoint, proche à la fois du musée et de l'aménagement des locaux de la mairie en bibliothèque, espaces associatifs...

- Créer un plateau bordé par un talus planté permettant de masquer les places de stationnement et limiter l'aspect d'une « marée de macadam », en structurant l'espace.

5 – le square de la mairie et la cour de cantine

Option retenue :

- Mettre en valeur le site par la réunion des deux espaces tout en préservant le caractère sécuritaire de la cour de cantine.
- Permettre un accès aux personnes à mobilité réduite, aux services de la mairie, à la future bibliothèque et locaux associatifs ainsi qu'à la cantine et aux sanitaires.
- Réaménager les sanitaires publics extérieurs afin d'y intégrer un WC handicapé.

6 – la place du Général de Gaulle

Option retenue :

- Restructurer la place afin de délimiter la voie de circulation de celle du stationnement.
- Créer une identité propre au cœur de bourg. Fédérer l'utilisation d'un matériau remarquable de FERRIERE.
- Créer une charte couleur afin d'homogénéiser le traitement du bâti, de l'urbain et du paysage.
- Favoriser la découverte du village depuis ce centre ancien par un circuit piéton.

Les aménagements du centre : plan masse



BEAUREGARD : MARPENT

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de MARPENT :

1 - Problèmes généraux :

- Absence de valorisation des paysages,
- Absence de hiérarchisation des liaisons et déplacements difficiles,
- Absence de planification sur l'extension urbaine,
- Absence de mise en valeur des centralités,

2 – Problèmes sectoriels

A - LES RIVES DE SAMBRE :

Problème majeur : les effets de coupure du territoire communal induits par les infrastructures routières, ferroviaires et fluviales

Le développement urbain et l'industrialisation de la commune ont été permis par la création et l'extension de grands réseaux (La Sambre canalisée, la RN 49 et la voie ferrée) qui ont abouti à un fractionnement de la commune en deux parties distinctes : le nord et le sud.

A l'intérieur de ces deux ensembles géographiques, divers espaces se sont créés autour :

De la voie rapide :

- la friche du terrain des archers/Congo et les délaissés aux abords de la RN 49,
- La peupleraie.

De la Sambre :

- le club nautique et la grande friche industrielle,
- la place communale et les entrepôts.

Du chemin de fer :

- les quartiers Est du centre bourg le long de la RD 336,
- le centre bourg

Pôle loisirs, rive droite de la Sambre : le parc Barbusse et le club nautique

- Pas de relation entre le parc Barbusse et le club nautique,
- Problème de traversée de la route,
- Stationnement non organisé sur les trottoirs ou à l'intérieur du club nautique,
- Absence de relation avec le futur Natura Parc,
- Relative vétusté du club House,
- Végétation anarchique dans le club nautique en le long de la rive, masquant la Sambre,
- Traversée dangereuse entre la place communale, et la zone club nautique-place Barbusse,
- Perception difficile du par cet du club nautique depuis les ponts au dessus de la Sambre et de la voie SNCF,
- Mise en scène peu valorisée de la Sambre.

Pôle naturel, rive gauche : l'extension du Natura Parc

- Forte présence de friches colonisées par de la végétation spontanée, présence de fossés et de mares en eau,
- Présence d'un talus important.

Pôle animation, rive de la Sambre : la place communale

- Manque de hiérarchie et de vocation données aux espaces,
- Perception peu valorisante du kiosque,
- Peu de relation entre la place communale et la place de la mairie,
- Problèmes de sécurité pour les traversées piétonnes sur le Pont de la Sambre,
- Perception négative des entrepôts situés à l'arrière de la place communale,
- Absence de mis en valeur de l'alignement de marronniers,
- Absence de valorisation du pont et de l'entrée de ville,
- Problème de stationnement au pied des collectifs rive gauche,
- Omniprésence de la voie rapide.

B – LE MOULIN DE LA PARAPETTE :

- Moulin caché, absorbé dans l'urbanisation : habitat hétérogène rue de Grand Reng, cité Lagrange),
- Relation perturbé entre le moulin et son environnement (chemin ancien disparu ou privatisé champs cultivés du plateau...),
- Absence de perception visuelle entre l'aire de jeux, rue Lebas et le moulin,
- Hétérogénéité des limites de parcelles privées (grillages, plantations...),
- Problème de stationnement à proximité,
- Absence d'aménagement à proximité,
- Présence d'un transformateur EDF, à l'angle Sud-Est du terrain.

C – LE ROND POINT DE LA CITE SNCF ET LES ABORDS DU STADE :

- **Présence trop forte du parking existant et de la clôture du stade, ce qui limitent les vues et renforcent la rupture entre habitat et équipement,**
- **Entrée du stade confuse, absence de signalétique pour le stade en contrebas,**
- **Habitat ordonné selon 2 directions perpendiculaires en contradiction avec la forme circulaire du rond point,**
- **Desserte des parcelles trop nombreuses,**
- **Pas d'éléments forts, des clôtures disparates, de la végétation variée d'échelles différentes,**
- **Traitement particulier du lotissement de l'Energie (alignement arbres, carrefours matérialisés...)**
- **Vide central avec une voie périphérique surdimensionnée ne desservant que 5 habitations.**

Synthèse des options d'aménagements de la commune de MARPENT :

1 – Options choisies pour traiter les problèmes généraux :

Les paysages : Valoriser les composantes majeures du paysage

- Mettre en valeur les éléments repères du paysage communal,
- Préserver le caractère bocager des coteaux Sud,
- Accompagner et valoriser la traversée de la Sambre en continuité des aménagements en cours,
- Compenser les coupures franches,
- Assurer l'intégration paysagère des franges urbaines existantes et futures,
- Préserver des transparences au travers du tissu urbain le long des voies principales.

Les déplacements : Hiérarchiser et améliorer les relations

- Assurer la transition progressive entre la campagne et la commune,
- Accompagner et ponctuer la progression des traversées de la commune, aménager carrefours et tunnels,
- Valoriser les portes d'entrées de la commune et créer des seuils notamment au sortir de la voie rapide,
- Sécuriser la liaison Nord-Sud, notamment au niveau des ponts,
- Marquer la traversée de la Sambre,
- Inciter et développer les relations de proximité et le long de la Sambre,
- Améliorer les connexions entre les chemins de randonnée, les chemins inter-communaux et la Sambre.

Les masses-urbaines : Anticiper le développement du bourg

- Préserver les ouvertures et perceptions sur le paysage et la campagne,
- Distinguer MARPENT du hameau Nord,
- Eviter l'effet tentacule urbaine,
- Privilégier les extensions urbaines parallèlement à la Sambre, dans la vallée, par densification,
- Préserver l'identité industrielle locale, le bâti traditionnel rural et valoriser le petit patrimoine,
- Porter une attention particulière à l'intégration et au traitement des limites des nouvelles constructions.

Les centralités : Renforcer les centralités distinctes

- Sur le pôle central « administratif : mettre en scène les équipements publics, par l'aménagement des espaces publics d'accompagnement (création d'une liaison autour de la mairie, de l'église...),
- Sur le pôle sportif : relier les stades, valoriser l'entrée, un parking,
- Sur le pôle festif : équiper la périphérie du moulin pour un accueil quotidien et exceptionnel (fête du moulin),
- Sur le pôle à caractère naturel : renforcer le projet Natura Parc, notamment rive gauche,

- Sur le pôle loisirs : aménager et relier la place communale, le parc Barbusse, le club nautique par les bords de Sambre.

2 – Options choisies pour traiter les problèmes sectoriels :

A - LES RIVES DE SAMBRE :

Pôle loisirs, rive droite de la Sambre : le parc Barbusse et le club nautique

- 1 - Aménagement d'une voie douce privilégiée entre le parc Barbusse et le club nautique, avec mise en scène de la traversée de la voie,
- 2 – Réduction du gabarit de la voie (zone 30 ou mixte),
- 3 – Intégration de stationnement paysager à l'entrée du club nautique,
- 4 – Raccordement avec le chemin de découverte du site Natura Parc,
- 5 – Revalorisation du bâtiment du club nautique en adéquation avec le règlement de zone inondable,
- 6 – Création d'une terrasse ouverte sur la Sambre,
- 7 – Création d'un cheminement sur ponton, rive droite, réservé aux piétons, permettant de rejoindre la place communale en passant sous le pont,
- 8 – Création de percées visuelles vers le parc Barbusse depuis le pont au-dessus de la voie SNCF. Création d'un jeu de lignes végétales perpendiculaires à la Sambre, depuis l'aire du club nautique, intégrant les aménagements dans un ensemble cohérent,
- 9 – Mise en scène de l'entrée de ville par un cadrage végétal du pont.

Pôle naturel, rive gauche : l'extension du Natura Parc

- 10 – Intervention douce afin de préserver le caractère naturel de cette partie de berge, en continuité des aménagements prévus dans le projet Natura Parc,
- 11 – Réalisation d'un dégradé de lignes végétales venant se fondre au fur et à mesure dans la végétation naturelle de la friche...
- 12 – Aménagement d'un talus comme espace belvédère au dessus de la Sambre, en réponse à la réalisation de la terrasse du club nautique,
- 13 – Aménagement d'une aire de stationnement paysager dans la continuité des lignes végétales créées sur la place communale,
- 14 – Articulation avec le boisement existant par un dégrafé de végétal, création d'un ourlet végétal fort permettant d'atténuer la voie rapide,
- 15 – Intégration des zones pêcheurs sur berges,

Pôle animation, rive de la Sambre : la place communale

16 – Réaménagement de la place communale comme parvis ouvert sur la Sambre, avec le développement d'un parvis minéral à vocation d'accueil de manifestations diverses,

17 – Création d'une zone végétale

18 – Mise en valeur spécifique du kiosque

19 – Mise en scène de la liaison avec le centre administratif par une redéfinition de l'identité de l'ancienne rue,

20 – Implantation d'un cordon végétal vertical à l'arrière du parvis végétal, pour cacher les entrepôts,

21 – Mise en scène de l'alignement existant de marronniers par un jeu de lignes végétales perpendiculaires à la Sambre faisant le lien entre le parvis, le kiosque, le parvis végétal et la Sambre,

22 – Ponctuation de la traversée Nord-Sud par un cadrage végétal du pont.

B – LE MOULIN DE LA PARAPETTE :

1 – Mise en valeur du moulin par la création d'un socle/ponton périphérique, intégrant la mise en lumière, une signalétique particulière, un historique...

2 – Retravailler les cheminements sur les traces de l'ancien chemin,

3 – Adapter l'aire de jeux avec pour objectif l'extension du site, et améliorer la perception du moulin,

4 – Des plantations inspirées des vastes champs d'origine,

5 – Création d'une véritable façade urbaine du site sur la rue de la Cité Léo Lagrange, avec modification du parking existant et travail d'une portion de rue,

6 – Création d'un parvis sur la partie la plus plane du terrain,

7 – Intégration du transformateur EDF.

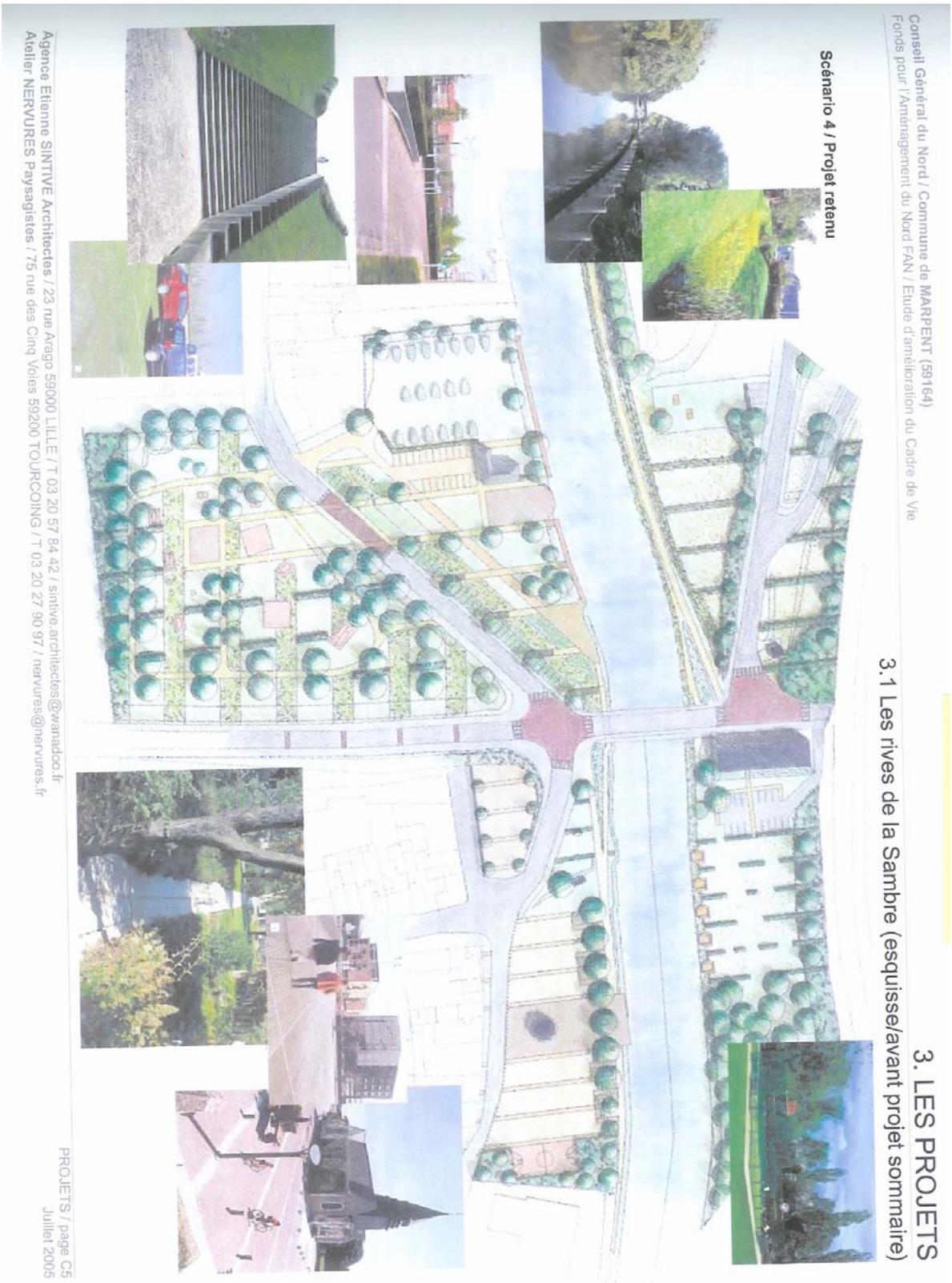
C – LE ROND POINT DE LA CITE SNCF ET LES ABORDS DU STADE :

1 – L'ouverture de l'ensemble du site par la création d'une façade urbaine au stade existant ménageant des percées visuelles,

2 – L'homogénéisation du traitement par deux sous espaces similaires juxtaposés (la place carrée selon les limites du cadre bâti existant et le parking) reliant habitat et équipement,

3 – Le marquage et le prolongement de l'entrée du stade au travers de l'aménagement,

- 4 – La dissolution des limites courbes par un effet de remplissage d'un quadrillage aléatoire,
- 5 – La préservation et l'intégration des nombreuses dessertes de parcelles,
- 6 – Une image forte, étendue, unitaire, différente des autres pôles, qui s'autorise une variété dans son remplissage,
- 7 – Un tracé automobile sinueux avec effet de seuils aux limites de l'aménagement, un appel vers le 2^e stade.



BEAUREGARD : PONT SUR SAMBRE

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de PONT SUR SAMBRE :

- **L'absence d'aménagement de la grand rue (RD 961) et des entrées de ville**

- La RD 961 subit un trafic important, ce qui entraîne une insécurité pour les habitants,
- L'espace public n'est pas organisé pour les modes doux de déplacements (piétons et cycles),
- L'espace public est inesthétique : enrobé noir uniforme, réseaux aériens....,
- Les entrées de ville, notamment le pont, sont peu valorisées.

- **La friche SOFER**

Il s'agit d'une friche industrielle, sur laquelle l'EPF va mener une opération de préverdissement : cette action permettra de supprimer les bâtiments en ruine et inutilisés, et surtout de prévoir des actions de réengazonnement et de plantations.

Questions : quel projet de préverdissement mettre en œuvre ? Quels choix de mobilier ?

- **L'absence de valorisation du cimetière**

- Peu d'emplacements encore disponibles dans le cimetière actuel,
- Absence de matérialisation de l'allée principale,
- Absence de liaisons entre les espaces,
- Absence d'accueil général,
- Absence de stationnement aménagé,
- Absence de jardin du souvenir

- **L'absence d'aménagement de la nouvelle voie de desserte de la ZAC du village**

Cette ZAC destinée à l'habitat locatif et l'habitat en accession à la propriété, est située à proximité du centre bourg.

D'une surface de plus de 6 ha, elle est urbanisée sur 4 ha. Elle regroupe 59 logements : 35 en locatifs, 24 en accession.

La ZAC s'est développée à ses extrémités, c'est pourquoi elle se caractérise aujourd'hui par 2 ensembles distincts.

Ce sentiment est renforcé par l'absence de liaison Nord-Sud.

Comment mieux relier les deux ensembles d'habitat ? Comment créer un quartier cohérent ?

L'absence de valorisation des cheminements et des zones à enjeux écologiques forts

Absence de cohérence et d'organisation entre les différents cheminements et les différentes politiques de valorisation paysagère et touristiques :

- GR Avesnois/Thiérache
- PDIPR
- Bord de rive en contre halage, en continuité de la halte nautique
- Cheminements agricoles
- Liaisons douces en cœur de bourg

Les zones à enjeux écologiques forts sont nombreuses sur le territoire (bords de Sambre, ZNIEFF...) et ne sont pas préservées ni valorisées pour l'eco-tourisme.

La dévitalisation du cœur de village

La localisation stratégique du stade municipal en cœur de bourg, en fait un enjeu foncier majeur pour la revitalisation du centre de Pont sur Sambre.

Actuellement, l'accès au stade est malaisé car l'équipement est inséré dans le tissu résidentiel.

Ne faut-il pas créer un nouveau pôle sportif et de loisirs, par le regroupement du complexe sportif Demade, le terrain de sports Trotin, la requalification de la friche SOFER et la délocalisation du stade à proximité ?

Synthèse des options d'aménagements la commune de PONT SUR SAMBRE :

L'aménagement de la grand rue (RD 961) et des entrées de ville

Le conseil général a prévu une requalification de la RD 961, au titre de la mise en sécurité.

Options FAN cadre de vie :

- Hors agglomération : aménagement d'une piste unidirectionnelle en site propre,
- En entrée de ville : aménagement d'un îlot séparateur, marquage de l'entrée par des plantations (jardinières et arbres tiges),
- De l'entrée de ville à la résidence Fétis : pas de stationnement, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables,
- De la résidence Fétis au croisement ruelle maruelle-rue des bois blancs : stationnement unilatéral, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau du croisement ruelle maruelle-rue des bois blancs.
- De la rue des écoles à la station service : stationnement unilatéral, enfouissement des réseaux, éclairage, bandes cyclables,

- De la ruelle de la maruelle à la rue de Quartes : stationnement unilatéral côté Ouest, enfouissement des réseaux, éclairage, mise en place de jardinières, pas de bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau de la rue Quartes,
- De la rue Quartes à la rue des écoles : stationnement unilatéral côté Est, enfouissement des réseaux, éclairage, mise en place de jardinières, pas de bandes cyclables, traitement du carrefour en plateau de la rue des écoles,
- Le pont : Remise en peinture du pont, fleurissement par suspentes florales, mise en lumière. Pour les abords : remplacement de l'actuelle glissière de sécurité par une nouvelle en bois, aménagement d'un trottoir confortable,
- Recommandations architecturales et paysagères visant au traitement des limites entre la grand rue et l'espace privé : conseils au niveau des clôtures et de la végétation.

- **La friche SOFER**

La proximité des habitations permet d'envisager :

- l'implantation d'activités de proximité pour les enfants de la commune,
- la réservation d'une frange au bord de la rue du 8 mai pour une opération de construction de 8 parcelles.

La proximité des espaces naturels permet d'envisager :

- la création d'un arboretum sur le thème des essences locales,
- l'entretien d'un espace vert de détente préservant la qualité paysagère du site.

Autres options choisies :

Améliorer l'accueil du public :

- hiérarchiser le parking par un marquage au sol,
- mettre en place du mobilier (bancs, corbeilles, table de pique nique),
- prévoir une signalétique à l'entrée du site,

Mise en place de l'arboretum :

- étiquetage des arbres et arbustes,

- **La valorisation du cimetière**

Options retenues :

- Finir le cimetière actuel par l'occupation des derniers emplacements encore libres,
- Réunir les sous-espaces du cimetière actuel
 - Par la différenciation visuelle de l'allée centrale (pavés bétons de part en part de l'enrobé noir),
 - Créer une nouvelle allée, plus libre dans la partie haute (sable bordé de pavés bétons),
- Créer un jardin du souvenir, composé d'une allée sinueuse, de demi-cercles de verdure et d'un espace central dégagé,

- Créer une extension du cimetière actuel, ayant une organisation et une ambiance moins stricte,
- Créer un espace d'accueil (parking) qui aujourd'hui n'existe pas : un parvis permettra de mettre en évidence la nouvelle entrée du cimetière.

- **L'aménagement de la nouvelle voie de desserte de la ZAC du village**

- La nouvelle voie relie les logements en accession et ceux en locatif,
- Le gabarit ne doit pas être important,
- Son aménagement et son profil ne doivent pas favoriser la vitesse, afin de garantir la sécurité au sein de ce nouveau quartier : cette voie doit être structurante avec un tracé courbe,
- En partie centrale, la voie s'élargit afin de créer une petite placette paysagée, lieu de centralité, de convivialité,
- Les deux haies bocagères sont maintenues,
- Présence d'une noue de 2 m permettant l'utilisation des techniques alternatives d'assainissement des eaux pluviales.

- **La valorisation des cheminements et des zones à enjeux écologiques forts**

- Mettre en place des circuits qui s'appuient sur les éléments attractifs du territoire :
 - La boucle de la Sambre,
 - La forêt de Mormal,
 - Le complexe bocager
- Il s'agit de circuits à vocation pédestre, cycliste ou équestre
 - Premier circuit : créer un axe lisible et sécurisé permettant de relier le centre à la forêt de Mormal,
 - Second circuit : le chemin de contre-halage permet de relier Bachant, le centre de Pont et le hameau de Pantegnies,
 - Troisième circuit : il permet de rejoindre le hameau de Pantegnies, par le site de l'ancienne centrale EDF.
 - Circuit équestre : il relie Bachant à la forêt de Mormal, en passant par Pont.
- La création et l'organisation de ces circuits permettent non seulement de découvrir les sites naturels les plus remarquables de Pont sur Sambre, mais aussi de mieux les préserver (éco-tourisme, tourisme vert).

- **La dévitalisation du cœur de village**

- Délocaliser le stade et donc libérer cet espace à vocation résidentielle : 2 opérations d'habitat sont envisageables : une en accession locatif de 13 logements, une autre en lots libres de 13 logements.
- Créer de ce fait un véritable maillage entre les rues du centre ville : l'organisation de cet espace intégrant une liaison douce vers la grand rue, permet de mettre en valeur ce nouvel axe dans le prolongement du cheminement d'accès à la halte nautique, assurant la cohérence des déplacements piétons.

BEAUREGARD : FERRIERE LA GRANDE

Synthèse des problématiques d'aménagements de la commune de FERRIERE LA GRANDE :

Le thème des enjeux urbains

- Depuis la RD 936 (route MAUBEUGE - COUSOLRE) la commune est imperceptible ;
- de nombreux espaces en friches : espaces vastes, stériles et monotones : friches SNCF, MIROUX, DOLOMIE...espaces ponctuellement utilisés par les gens du voyage.

Le thème des déplacements :

- La RD 936 est un axe très linéaire : cet axe ignore la ville et privilégie le flux routier : il est dangereux pour les piétons et cyclistes ;
- Le carrefour RD 27/RD936 est imperceptible et dangereux : les priorités à droite sont dangereuses ;
- la zone « trente » de centre ville n'est pas identifiée ;
- les rues Dumont et Jaurès, rues structurantes, ne sont pas aménagées pour les circulations douces (voies trop larges, trottoirs envahis par le stationnement...) ;
- le sens de circulations des axes secondaires est incompréhensible : peu de repères, accès difficile au collège, au complexe sportif Carnot et aux industries,
- les zones industrielles restantes sont enclavées et trop excentrées ;
- Des conflits d'usages liés à la présence d'usines qui génère un trafic PL dans le cœur bâti ;
- des venelles et des liaisons non valorisées (ex : chemin de la rivière) ;

Le thème de l'habitat

- Importante maîtrise foncière par la collectivité : commune, AMVS ou EPF ;
- Beaucoup de friches en centre ville, sites pollués ou inondables, peu disponibles pour de l'habitat en construction neuve ;

Le thème de l'environnement :

- 2 ruptures fortes, dangereuses et imperceptibles : La Solre et la voie ferrée :
 - la rivière est oubliée et contrainte par une zone inondable,
 - la voie ferrée n'est pas valorisée ;

- La présence des étangs participe à la banalisation des milieux naturels, en supprimant les zones écologiquement plus variées ;
- Potentiel naturel avec les anciennes carrières au sud ;

Le thème des équipements - cadre de vie

- Nombreuses carences dans le traitement des clôtures, façades et jardins ;
- des équipements en dehors du centre ville : terrains de foot, école, square, collège, parc ;
- des espaces verts sans âmes : peupliers pourris dans le parc, utilisation de la plaine pour le tir à l'arc, absence de jeux pour les enfants, mur en béton monotone et berges effondrées après l'écluse : impression de tristesse ;

Synthèse des options d'aménagements de la commune de FERRIERE LA GRANDE :

Options retenues :

Le thème des enjeux urbains

- Sécuriser la RD 936 : création d'un giratoire par le département : carrefour de la machine, carrefour avec la rue Dumont ;
- Retraiter les friches ;

Le thème des déplacements :

En dehors de la RD 936 :

- Créer et valoriser des connexions entre les différents pôles attractifs ;
- Retrouver la continuité le long du chemin de la rivière ;
- Garantir la continuité le long du tracé du chemin de la voie ferrée ;
- Relier les deux versants par des chemins de traverses ;
- Régler le problème de stationnement rue du Général de Gaulle ;
- Améliorer les flux : souligner les accès, définir les voies accessibles (chemin Emeraude par exemple), souligner les ouvrages d'art (pont), faciliter leurs traverses par les piétons et cyclistes, créer des raccourcis, relier le chemin vert au chemin Emeraude (axe Paris-Moscou) ;

Le thème de l'habitat

- Repenser l'urbanisation : créer des zones d'urbanisation en intégrant le problème des zones inondables et la nécessité de protéger la valeur environnementale du fond de vallée ;
- Changer d'affectation la friche Miroux, plus globalement reporter la vocation industrielle sur les espaces extérieurs au centre ville ;
- Requalifier l'espace urbain avec de nouvelles connexions et de nouvelles places ;
- La friche Vitrant Manesse étant polluée, l'urbanisation se fera en frange Nord : l'urbanisation à l'Est de la commune se fera à l'occasion de l'extension de la Zone d'activité, de la recherche d'un nouvel accès au collège et au site de la SPIE qui pourra ainsi être désenclavé ;

Le thème de l'environnement :

- Retrouver la mémoire de l'eau : remettre la Solre à ciel ouvert, souligner les tracés ;
- Retrouver la structure paysagère : valoriser les saules têtards et les fossés perpendiculaires à la Solre ;
- Développer une nouvelle approche de l'assainissement : l'hydraulique douce ;

Le thème des équipements - cadre de vie

- Valoriser le patrimoine bâti : gare, maison des syndicats, belles maisons ;
- Recentrer les activités : tir à l'arc en salle... ;
- Recomposer les espaces verts ;
- Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales et paysagères pour l'amélioration du bâti existant ;

BEAUREGARD : FEIGNIES

FEIGNIES n'a pas réalisé d'étude FDAN cadre de vie. Par contre, un certain nombre de problématiques et d'options d'aménagement ont été mis en évidence, soit de façon sectorielle, à travers les deux schémas directeurs (Sambre et Meuse, et Grévaux les Guides), soit de façon globale, à travers l'analyse menée par une étude sur le diagnostic territorial dans le cadre du PLU.

Synthèse des problématiques d'aménagements issus d'une étude menée sur le diagnostic territorial dans le cadre du PLU de FEIGNIES, du schéma directeur du quartier Sambre et Meuse et du schéma directeur de la zone de Grévaux les Guides:

Enjeux urbains

- **La population est vieillissante** : comment maintenir un solde naturel positif, comment maintenir le nombre d'habitants ?
- Malgré la baisse démographique, **l'étalement urbain est croissant** : l'étalement urbain doit-il être freiné ? Faut-il envisager la densification de la continuité du tissu urbain avec Maubeuge ?
- Faut-il envisager le développement urbain en priorité par consommation de terres agricoles fertiles (mais peu coûteuses) ou d'abord par renouvellement urbain (souvent sur des terres polluées) ?
- Il existe de **multiples coupures urbaines** causées par les axes de communications : Quel avenir pour les franges urbaines à l'Est et au Sud ? Faut-il poursuivre le développement de zones mixtes habitats/activités ?

Habitat

- **Le parc social est fragilisé**, l'offre sociale faible dans le parc individuel : Comment rendre compatible l'offre avec la demande de logements sociaux ?
- **La qualité du bâti dans le parc privé est dégradée** : Comment améliorer cette qualité ?
- Certaines logements souffrent d'un **inconfort important** : comment intervenir et accompagner la réhabilitation du parc de logements ? comment éviter que le fossé ne se creuse entre l'étalement des pavillons modernes et le bâti ancien abandonné ?
- **Certains quartiers sont cloisonnés** et marqués par un seul type de résidence : comment parvenir à la mixité sociale et à la mixité de l'habitat ?

Déplacements

- Il existe des **incertitudes quant aux différents tracés des futurs voiries** projetées sur le territoire de Feignies : le contournement Nord court (as de trèfle- La Longueville), la liaison Nord (as de trèfle - Mons), contournement Nord Long (vers Charleroi) : Comment appréhender le contournement ? Anticiper les tracés en pratiquant une planification urbaine sur le moyen et long terme ?

Equipements-Cadre de vie-Services à la personne

- **Le centre-ville est délaissé**: Faut-il redynamiser le petit commerce ou laisser faire la tendance générale ?
- **Les activités de commerces et de services périclitent** : Faut-il renforcer le développement de l'offre ou conforter l'existant ?
- **Il n'y a pas de salles des fêtes** ou de lieu de réunions pour les associations : comment accompagner le tissu associatif, la vie communale ?
- **Absence d'offres et de services à l'accueil touristique** en restauration et hébergement : comment encourager le tourisme, faut-il adhérer au PNR ?
- **Absence de diffusion d'informations sur le patrimoine communal** : comment mettre en valeur la qualité du cadre de vie ?

Economie industrielle et tertiaire

- Il existe **des entreprises enserrées dans le tissu urbain** : Le déclin de certaines activités amène à réfléchir quant à l'avenir des sites, quelles réaffectations possibles ? Faut-il maintenir des activités industrielles dans le tissu urbain dense ?
- **Le périmètre d'extension de la zone de Grévaux les Guides reste incertain** : Faut-il fixer une limite à l'extension de la zone d'activités ?

Environnement

- Quel secteur naturel faut-il protéger ?
- Faut-il sauvegarder le bois du Planty ?
- Faut-il préserver le reliquat bocager ?
- Comment concilier la pratique agricole avec le respect des paysages, et la limitation des pollutions ?

Synthèse des options d'aménagements :

L'élaboration du PLU de Feignies permettra d'affirmer ou de repréciser, à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, un certain nombre d'options d'aménagement exprimées de façon informelles ou sectorielles, notamment au cours des années 90.

Examinons brièvement les options d'aménagement les plus récentes retenues à travers deux documents officiels :

- le schéma directeur de Sambre et Meuse
- le schéma directeur de Grévaux les Guides

Le schéma directeur de Sambre et Meuse (1992)

En 1992, le quartier Sambre et Meuse de Feignies a été retenu par le groupe national « Pact Urbain » pour mener une étude expérimentale sur les limites des procédures d'aménagement des zones d'activités en reconversion et sur les modes d'interventions à envisager et à généraliser.

Financée à 80 % par la Direction de la construction, cette étude s'est montrée comme une fabuleuse opportunité de considérer tous les enjeux et problématiques du quartier Sambre et MEUSE et plus largement ceux de la commune de Feignies.

A l'issu du diagnostic territorial, **les stratégies d'actions se sont portées sur l'amélioration du cadre de vie du quartier par les moyens suivants :**

- le traitement des abords de l'usine,
- l'aménagement des rues,
- l'ouverture du quartier sur les espaces verts de la coulée verte dans son extension future.

Trois scénarios ont été proposés. C'est le scénario n°1 qui a été retenu selon le développement de l'axe « renforcer la trame urbaine » autour des 3 pôles :

- la ville en devenir
- la coulée verte,
- les tissus anciens.

Les actions proposées sont les suivantes :

** Au niveau du domaine public :*

- Aménagement des rues à caractère urbain
- Traitement des carrefours - entrées de ville
- Traitement des rues à caractère semi – résidentiel
- Traitement des squares, espaces verts, espaces jeux,
- Traitement des rues à caractère résidentiel,
- Traitement du carrefour, square de quartier.

*** Au niveau de l'entreprise Sambre et Meuse :**

- **Traitement des circulations au sein du domaine industriel,**
- **Traitement paysager des franges de l'entreprise,**
- **Traitement des entrées.**

Chacune de ces actions se déclinant par des fiches actions ponctuelles, par exemple pour le domaine industriel :

- **Revalorisation des façades de l'usine,**
- **Mise en place d'un service de transport plus rationnel**
- **Envisager la cession de foncier aux franges de l'usine,**
- **Remodeler le paysage de la pointe Nord afin de masquer complètement le terriil, et d'offrir une entrée plus qualitative,**
- **Améliorer la circulation des poids-lourds,**
- **Traiter l'entrée principale de la fonderie**

Le schéma directeur du parc d'activités de Grévaux les Guides (2000)

Le projet d'aménagement répond à la volonté initiale de traiter le parc d'activités dans sa globalité, à travers l'ensemble de ses éléments constitutifs et de son environnement immédiat avec, notamment :

- les plateaux d'activités existants à requalifier (Linières de Douzies, Longues Royes, Interfit...),
- les plateaux en projet ou en cours d'aménagement (Longenelles Nord et Sud, La couturelle, Fonds Saint Jacques Nord, Voie du Moulin, champ de l'abbesse...),
- les plateaux d'activités planifiés à long terme,
- Les voies urbaines existantes à requalifier (rues des Guides, Calmette, Douzies, de l'Empereur, Linières...),
- Les voies de desserte projetées des plateaux d'activités,
- Les projets routiers intéressant le site (contournement de Maubeuge, voie express...)
- Le traitement des chemins de randonnée existants et à créer ;
- Le traitement paysager des différentes lisières :
 - o Lisière parc d'activités-zones humides,

- Lisière parc d'activités-espaces agricoles,
- Lisière parc d'activités-habitat,
- Lisière parc d'activités-voies urbaines et projets routiers,
- Lisière parc d'activités-voies ferrées...

Le parti d'aménagement répond également à la volonté d'intégrer et de valoriser les différentes composantes actuelles du site et, notamment :

- le caractère original et sensible de son relief vallonné générant de larges perceptions visuelles,
- la présence de l'eau au travers des ruisseaux, des fossés et des plans d'eau,
- les éléments constitutifs du bocage.

Le parti d'aménagement a également pour souci de respecter la qualité de l'environnement paysager et d'assurer au mieux un développement harmonieux des plateaux d'activités en liaison avec les industries en place (MCA...).

BEAUREGARD : MAUBEUGE

Synthèse des problématiques d'aménagements issus du Schéma directeur de la ville de Maubeuge (approuvé début 2006) :

Le thème des déplacements :

1 - l'implantation du contournement Nord et son environnement

- A quelle distance de la ville situer ce contournement ?
- Quelle typologie lui donner (boulevard urbain ou voie autoroutière) ?
- Où situer les échanges avec les voiries de dessertes locales ?
- Quel devenir pour les sites positionnés entre ce contournement et l'urbanisation actuelle (habitat, zone naturelle, agricole, économique) ?

2 - les déplacements comme enjeu de développement, de qualité de vie, de cohérence urbaine

- **Le projet de TCSP** : Quelle intégration avec les infrastructures existantes et notamment les modes doux de déplacements (piétons, cyclistes...)?
- **Les modes doux** : Est-ce un enjeu de cohésion sociale entre le centre ville et les quartiers, et les quartiers entre eux ? Un enjeu de modification des comportements vis-à-vis de la voiture ? Un enjeu de requalification du centre ville ?
- **La requalification des axes structurants (RN 49, RN2 Nord et Sud, boulevard De Gaulle...)** : Quelle intégration avec les autres modes de déplacements ? Quels impacts sur la sécurité et la vitesse des véhicules ?

Le thème des centralités :

1 - les quartiers et le centre-ville : Comment la restructuration des quartiers contribue au renforcement de leur centralité ? Quel sens et quel lien entre la centralité des quartiers et celle du cœur de ville ?

2 - la ville à l'échelle large : Comment se positionne MAUBEUGE au regard de la métropolisation Lilloise ? Au regard de VALENCIENNES et MONS ? Au regard du pays Sambre Avesnois ?

Le thème de l'habitat :

1 - la rareté du foncier mutable en centre ville : Quel avenir pour le site du gazomètre (inondable et pollué) ? Quel avenir pour le zoo ? Quel avenir pour les surfaces commerciales du boulevard de l'Europe déconnecté de la composition urbaine de Lurçat ? Quel avenir pour le site de l'horloge Fleurie ? Un cinéma intégré dans un pôle de pluri-activités (hôtel, restaurants, commerces, pôle d'échange...) ou un cinéma péri urbain qui affiche d'abord ses places de stationnement ?...

2 - Le développement de l'habitat en centre-ville : quel type d'habitat construire ? Où construire du collectif, de l'individuel ? Du locatif ? Du lot libre ?...Doit-on garder la faible densité des immeubles de Lurçat ?

Le thème des espaces publics et notamment des places

Comment valoriser les places, placettes, rues boulevards ? Quelle hiérarchisation des espaces publics pour dégager une grande place de cœur de ville animée et conviviale ?

Quelle qualification de l'espace public comme enjeu de mise en valeur de l'architecture de Lurçat ? Nécessité d'architecturer les vides plutôt qu'habiller une architecture finie ?

Le thème de la Sambre

La rivière canalisée, son chemin de halage, peuvent-ils être le moteur d'une recomposition paysagère et du développement touristique ?

Synthèse des options d'aménagements issus du Schéma directeur de la ville de Maubeuge :

1 – le contournement Nord et le développement économique :

Dans le prolongement du parc de Grévaux les Guides et du contournement Ouest, l'idée est de développer l'économie industrielle et tertiaire le long d'un boulevard paysager, qui serait le contournement Nord de Maubeuge.

Avantages :

- Ce contournement positionne Maubeuge dans l'aire de Valenciennes et Mons,
- Sous forme de boulevard urbain, il crée de nouveaux échanges (notamment économiques) avec le centre ville,
- Il désenclave les quartiers, et permet d'envisager un développement pavillonnaire sur certains espaces intermédiaires.

2 – la hiérarchisation du réseau viaire :

Elle est rendue possible par le report des flux de transit sur les contournements Ouest et Nord.

Le redéploiement de l'espace routier en faveur des modes doux de déplacement vise d'abord à mieux relier les quartiers au centre ville, et ensuite les quartiers entre eux via notamment la ceinture verte.

3 – les sites d'extension urbaine :

Ils sont situés entre la ceinture verte et les quartiers existants, à l'Est au niveau du pôle de formation, ainsi qu'au Nord, et sont liés au projet de contournement. Leur concept pourrait être celui de la cité jardin.

4 – le développement des quartiers :

Il s'appuie sur la restructuration des secteurs concernés par la politique de la ville (ANRU) (Epinette, Sous le Bois), par l'implantation de grands équipements (pôle formation au Pont Allant) et par la réorganisation d'espaces liés aux échanges (gazomètre, horloge fleuri...).

5 – le renforcement de la centralité :

Création d'un nouvel axe de dynamique urbaine Mairie-Gare, Gare-Porte de France.

Il s'agit de réfléchir à l'avenir de certains espaces stratégiques, en prenant en compte les programmes éventuellement déjà lancés : Le Schéma Directeur propose différentes solutions. Les sites concernés sont les suivants :

- **la colline du zoo** : déplacement à l'intérieur des remparts vers la porte de Mons ou délocalisation sur le gazomètre,
- **Ensemble Euromat et Brico Dépôt** : délocalisation en périphérie,
- **Façade Ouest de l'avenue de l'Europe** : renouvellement urbain et intégration dans un nouveau quartier multifonctionnel, mieux en rapport avec les hauteurs des immeubles de la façade Est.
- **Site de l'avenue de la gare et de l'horloge fleurie** : renouvellement urbain : intégration du cinéma dans une opération multi fonctionnelle.
- **Site de la Porte de Mons** : création d'une place de liaison entre les quartiers (parking paysager et liaison douce).
- **Site de la Porte de France, RN2, pénétrante Sud** : création d'une place, d'un parking paysager et surtout d'une passerelle piétonne au dessus des voies ferrées.
- **Qualification des espaces publics** :
 - o Création d'une grande place centrale par retraitement de la place des Nations, de la place Vauban et de l'avenue Albert 1^{er} : symbole de centralité.
 - o Paysagement de la place de Wattignies : mieux accueillir les grands évènements.
 - o Unification de la place des arts et de la place de la gare : revaloriser le pôle des échanges.
 - o Repenser les avenues de France, Mabuse, Roosevelt et la rue du 145 à RI pour valoriser la fonction commerçante et casser l'image vieillissante (réorganiser les stationnements, matériaux nobles au sol...)

